AMF-UMOA

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS DE L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

DECISION N° AMF-UMOA / 2026 062

PORTANT RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT DE LA SOCIETE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION (SGI) HUDSON & CIE EN QUALITE DE LISTING SPONSOR SUR LE MARCHE FINANCIER REGIONAL DE L'UMOA

L'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine,

Vu le Traité révisé de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) du 12 juillet 2019, entré en vigueur le 1er octobre 2022, modifiant la dénomination du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) en Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA) ;

Vu la Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers, notamment son Annexe portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;

Vu le Règlement Général du 28 novembre 1997 relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA ;

Vu la Décision n° CM/03/10/2025 du 25 novembre 2025 du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président de l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA ;

Vu la Décision n° CREPMF/PCR/2018/01 du 13 juin 2018 portant modification de la Décision n° 77/P-CREPMF/39-2002 portant délégation de pouvoirs du Conseil Régional au Comité Exécutif et au Président ;

Vu l'Instruction N°55/2018 du 14 mars 2018 relative aux conditions d'agrément et d'exercice de l'activité de Listing Sponsor sur le marché financier régional de l'UMOA ;

Vu la Décision PCR/SG/DA/2022/314 du 28 septembre 2022 portant renouvellement de l'agrément de la Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) HUDSON & CIE en qualité de Listing Sponsor sur le marché financier régional de l'UMOA ;

Vu la demande de renouvellement de l'agrément de la SGI HUDSON & CIE, en date du 09 février 2026, en qualité de Listing Sponsor sur le marché financier régional de l'UMOA ;

Vu les délibérations du Comité Exécutif de l'AMF-UMOA lors de sa 95ème réunion tenue le 27 février 2026, à Abidjan ;

Décision n° AMF-UMOA / 2026 / 062

DECIDE

Article 1er

L'agrément de la Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) HUDSON & CIE, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital d'un (1) milliard de FCFA, dont le siège social est situé à Abidjan (Côte d'Ivoire), 24 Boulevard Clozel, Immeuble Le 24 – 4ème étage, en qualité de Listing Sponsor sur le marché financier régional de l'UMOA, est renouvelé pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de signature de la présente Décision.

Article 2

Le renouvellement de l'agrément de la SGI HUDSON & CIE, en qualité de Listing Sponsor, est enregistré sous le numéro **LS/2019-02/R-02/2026.**

Article 3

Toute modification portant sur les éléments caractéristiques qui figurent dans le dossier initial de la demande d'agrément de la Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) HUDSON & CIE en qualité de Listing Sponsor doit être soumise à l'approbation préalable de l'AMF-UMOA.

Article 4

La Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) HUDSON & CIE doit, dans le cadre de ses activités de Listing Sponsor, se conformer strictement à la réglementation en vigueur sur le marché financier régional de l'UMOA.

Article 5

La présente décision de renouvellement de l'agrément, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publiée au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Fait à Abidjan, le 02 MAR. 2026

Pour l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA,

Le Président

Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine ★ Le Président 01 BPM 1878 ABIDJAN 01

Kossi TENOU